

**Liste des délibérations examinées par le conseil municipal du  
22 décembre 2025**

Délibérations	Objets	Votes
DEL2025-45	Acquisition d'un terrain parcelle D945 pour élargissement de la voirie sur la commune	Approuvée à l'unanimité
DEL2025-46	Décision modificative budget assainissement	Approuvée à l'unanimité
DEL2025-47	Demande de prêt - budget principal- pour le réseau d'eaux pluviales	Approuvée à l'unanimité
DEL2025-48	Demande de prêt - budget assainissement- pour le réseau d'eaux usées	Approuvée à l'unanimité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Séance du 22 décembre 2025

**Date de convocation**

16/12/2025

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre d'absents excusés : 4

Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt deux décembre , à vingt heures trente,

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Monsieur THERON Camille été élu secrétaire de séance

**Présents** : BOUTONNET Nicolas, CALMELS Bernard, ISSALYS Florian, MAZIERE Benoit, POUGET Joël, SOULIE Aline, THERON Camille, VABRE Philippe.

**Absents excusés** : : BAYOL Dorian pas de procuration donnée, ESTIVALS Ludovic procuration donnée à MAZIERE Benoit, FUERTES Geneviève procuration donnée à VABRE Philippe, RIPOLL Marie-Anne procuration donnée à CALMELS Bernard

**DEL2025-45 Acquisition d'un terrain parcelle D1122 pour élargissement de la voirie sur la commune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section D numéro 1122 située chemin de la Combe à Manhac appartenant à Mme VEYRAC pour l'élargissement de la voirie pour une surface de 131m2.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- **D'acquérir** la parcelle C1122 au prix de vente à 1euro le m2
- **Indique** que la commune prendra à sa charge les frais d'acte
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette affaire.



## Séance du 22 décembre 2025

**Date de convocation**

16/12/2025

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre d'absents excusés : 4

Nombre de pouvoirs : 3

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt deux décembre , à vingt heures trente,**

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Monsieur THERON Camille été élu secrétaire de séance

**Présents :** BOUTONNET Nicolas, CALMELS Bernard, ISSALYS Florian, MAZIERE Benoit, POUGET Joël, SOULIE Aline, THERON Camille, VABRE Philippe.

**Absents excusés :** BAYOL Dorian pas de procuration donnée, ESTIVALS Ludovic procuration donnée à MAZIERE Benoit, FUERTES Geneviève procuration donnée à VABRE Philippe, RIPOLL Marie-Anne procuration donnée à CALMELS Bernard

**DEL2025-46 Décision modificative n° 3 budget assainissement**

Monsieur le Maire indique que sur la Dm n°2 du budget assainissement, l'écriture d'intégration d'une immobilisation sur l'opération assainissement cœur de village en cours aurait dû être de 28740 et non de 2874 c'est pourquoi il faut compléter la décision modificative de 28740- 2874 soit **25 866.00** afin de faire l'intégration comptable.

Pour le Budget Assainissement - Décision Modificative n°3

D 2315 : Install., mat. et outil. tech.	25 866
R 203 : Frais d'études, de R&D et frai.	25 866

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver la présente décision modificative.**

Fait et délibéré, à Manhac, les jour, mois et an susdits

Bernard CALMELS THERON Camille



Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Séance du 22 décembre 2025

**Date de convocation**

16/12/2025

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre d'absents excusés : 4

Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt deux décembre , à vingt heures trente,

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Monsieur THERON Camille été élu secrétaire de séance

**Présents :** BOUTONNET Nicolas, CALMELS Bernard, ISSALYS Florian, MAZIERE Benoit, POUGET Joël, SOULIE Aline, THERON Camille, VABRE Philippe.

**Absents excusés :** : BAYOL Dorian pas de procuration donnée, ESTIVALS Ludovic procuration donnée à MAZIERE Benoit, FUERTES Geneviève procuration donnée à VABRE Philippe, RIPOLL Marie-Anne procuration donnée à CALMELS Bernard

**DEL2025-47 Demande de prêt - budget principal- pour le réseau d'eaux pluviales**

Monsieur le Maire indique que pour faire les travaux des réseaux d'eaux pluviales il demande la réalisation d'un contrat de Prêt d'un montant total de **230 870.95 €** consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de Mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales dans le bourg de Manhac, sur le budget principal.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, à l'unanimité

**DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, Mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales dans le bourg de Manhac Bernard CALMELS Maire de Manhac est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de **1** Ligne du Prêt pour un montant total de **230 870.95 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt 1**

<b>Ligne du Prêt :</b>	Prêt TEE
<b>Montant :</b>	230 870.95 Euros
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	30 ans,
<b>Préfinancement</b>	12 mois
<b>Périorodicité des échéances :</b>	Trimestrielle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuarial annuel :</b>	<p><b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,50 %</p> <p><i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i></p>

Accusé de réception en préfecture  
012-211201371-20251222-DEL2025\_47-DE

Reçu le 23/12/2025

Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	▪ Echéance et intérêts prioritaires :
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR),
Taux de progressivité de l'échéance :	0% <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

- A cet effet, le Conseil municipal autorise Bernard CALMELS, Maire de Manzac, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.
- Et à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Fait et délibéré, à Manzac, les jour, mois et an susdits

Bernard CALMELS THERON Camille



Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Séance du 22 décembre 2025

**Date de convocation**

16/12/2025

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre d'absents excusés : 4

Nombre de pouvoirs : 3

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt deux décembre , à vingt heures trente,**

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Monsieur THERON Camille été élu secrétaire de séance

**Présents :** BOUTONNET Nicolas, CALMELS Bernard, ISSALYS Florian, MAZIERE Benoit, POUGET Joël, SOULIE Aline, THERON Camille, VABRE Philippe.

**Absents excusés :** BAYOL Dorian pas de procuration donnée, ESTIVALS Ludovic procuration donnée à MAZIERE Benoit, FUERTES Geneviève procuration donnée à VABRE Philippe, RIPOLL Marie-Anne procuration donnée à CALMELS Bernard

**DEL2025-48 Demande de prêt - budget assainissement- pour le réseau d'eaux usées**

Monsieur le Maire indique que pour faire les travaux des réseaux d'eaux usées il demande la réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de **202 604.50 €** consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées dans le bourg de Manhac sur le budget assainissement.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, à l'unanimité

**DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées dans le bourg de Manhac Bernard CALMELS Maire de Manhac est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de **1** Ligne du Prêt pour un montant total de **202 604.50 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt 1**

<b>Ligne du Prêt :</b>	Prêt TEE
<b>Montant :</b>	202 604.50 Euros
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	30 ans,
<b>Préfinancement</b>	12 mois
<b>Périodicité des échéances :</b>	Trimestrielle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuarial annuel :</b>	<p>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,50 %</p> <p>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</p>

Accusé de réception en préfecture  
012-211201371-20251222-DEL2025\_48-DE

Reçu le 23/12/2025

Typologie Gissler :	<b>1A</b>
Profil d'amortissement :	▪ <b>Echéance et intérêts prioritaires :</b>
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR),
Taux de progressivité de l'échéance :	0% <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

- A cet effet, le Conseil municipal autorise Bernard CALMELS, Maire de Manzac, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.
- Et à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Fait et délibéré, à Manzac, les jour, mois et an susdits

Bernard CALMELS THERON Camille



Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture